



Ville de Gaspé



(image : www.artibat-grosoeuvre.com)

**PLAN D'ACTION 2010-2011-2012
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES
VILLE DE GASPÉ**

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire	3
Portrait de la Ville	4
Mise en contexte et retour sur le plan d'action 2009	5
Accessibilité et sécurité dans les lieux publics	7
Transport, signalisation et stationnements	10
Habitation	12
Travail et emploi.....	13
Loisirs et culture	14
Sensibilisation, communications et partenariats.....	17
Adoption du plan d'action	20
Publication du plan d'action	21
Conclusion	22

MOT DU MAIRE



La Ville de Gaspé est décidément sur une belle lancée depuis quelques années, poussée par un important essor économique apportant avec lui un rehaussement de la qualité de vie et un développement positif au niveau social et démographique.

Cet élan favorable est également propice à l'épanouissement des personnes les plus vulnérables de notre municipalité, comme les jeunes, les aînés et les personnes handicapées.

Dès la fin de 2008, la Ville de Gaspé a adopté son premier plan d'action à l'égard des personnes handicapées, lequel a pu être mis en application progressivement tout au long de l'année 2009 et ce, jusqu'à ce jour.

De plus, en 2009, après avoir réalisé une étude rigoureuse auprès des familles de la municipalité, la Ville de Gaspé se dotait d'une première politique familiale et d'un plan d'action « familles », faisant en sorte que, désormais, la Ville se donnait comme mandat de « penser familles », autant au niveau de ses infrastructures que de ses activités ou de ses projets.

C'est ainsi que, forte de ces expériences structurantes et positives, la Ville s'est donné le mandat d'améliorer le sort des familles et des personnes handicapées, évidemment par des mesures raisonnables et réalistes, mais non moins prioritaires et importantes.

C'est vraiment avec un grand plaisir et une fierté certaine que je vous présente le Plan d'action 2010-2012 de la Ville de Gaspé à l'égard des personnes handicapées. Ce document est l'œuvre d'un travail collectif regroupant les principaux organismes locaux et régionaux agissant pour le bien-être des personnes handicapées, ainsi que de plusieurs employés municipaux, composant tous ensemble un comité de suivi tout aussi dynamique qu'efficace, et que je remercie pour cette importante participation.

Respectueusement et cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "François Roussy". The signature is fluid and cursive.

François Roussy
Maire de Gaspé

PORTRAIT DE LA VILLE

La ville de Gaspé s'étend sur un territoire d'environ 1450 kilomètres carrés, où vivent environ 15 000 personnes incluses dans 6000 foyers et regroupées dans deux pôles urbains et plusieurs villages longeant les principaux cours d'eau entourant la municipalité, soit le Saint-Laurent et la Baie de Gaspé. De Pointe-à-la-Renommée jusqu'à Prével, la ville s'étend sur environ 145 kilomètres de littoral, jumelant la beauté des paysages à celle de la valeureuse population qui y réside. D'un point de vue linguistique, Gaspé est à 88 % francophone et à 12 % anglophone. De plus, environ 250 autochtones de la bande Mi'gmaq de Gespeg vivent à Gaspé.

Comme ailleurs au Québec, la population de Gaspé est en proie à un vieillissement, provoquant un inversement de la pyramide des âges, ce qui ne sera pas sans incidence sur l'augmentation des besoins au niveau de l'accessibilité, de la sécurité, des transports, de l'habitation et des loisirs, sujets qui sont d'ailleurs discutés dans le présent plan d'action.

Par ailleurs, les gens de Gaspé ont un revenu familial annuel médian de 51 000 \$, légèrement en deçà de la moyenne provinciale.

Au niveau de l'habitation, les besoins sont criants à Gaspé, situation notamment causée par la littérale vague de développement économique qui fait vibrer la ville depuis quelques années, et ce, en dépit d'un nombre record de permis de constructions résidentielles et des efforts de la municipalité pour favoriser la construction et l'agrandissement d'immeubles multifamiliaux.

Parmi toute cette population, nous devons souligner que, selon les données traitées par l'Office des personnes handicapées du Québec (2009), 1635 résidents de Gaspé, soit environ 11% de la population, vivent avec une incapacité. Les principales incapacités dénotées ont trait à la mobilité, à l'agilité et à la douleur, mais une quantité non négligeable de gens ont également une incapacité au niveau de l'audition, de la vision, de la parole, de l'apprentissage, de la mémoire, ainsi qu'au niveau psychologique et intellectuel. Et, avec le vieillissement de la population, certaines prévisions statistiques laissent entrevoir qu'en 2020, ce sera près de 20 % de la population de la région qui vivra avec une incapacité. D'où l'importance d'agir dès maintenant.

MISE EN CONTEXTE ET RETOUR SUR LE PLAN D'ACTION 2009

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration sociale* prévoit que chaque municipalité étant composée de plus de 15 000 habitants doit élaborer, adopter, rendre public et mettre en application un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

La Ville de Gaspé a été assujettie à cette loi en 2008, alors que le nombre de ses habitants est passé au-dessus de la barre des 15 000. Une grande ouverture a été faite à ce projet. Les membres du comité sur le plan d'action se sont montrés très enthousiastes à l'idée de permettre à une clientèle ayant des besoins particuliers de mieux vivre, notamment en rencontrant moins d'obstacles.

Avant même la mise en œuvre de son premier plan d'action, la Ville de Gaspé a mis en place au cours des dernières années des mesures ou des installations dans le but d'améliorer la condition des personnes handicapées. Par exemple, des portes électroniques ont été installées à l'aéroport, un stationnement supplémentaire a été ajouté sur la rue de la Reine, la Ville a établi un partenariat avec l'organisme SEMO afin d'accueillir des employés ayant des besoins particuliers, etc. En vue de la mise en application du plan d'action, le conseil municipal, suite aux recommandations du comité sur le plan d'action à l'égard des personnes handicapées, a poursuivi sur cette lancée en décidant d'autoriser des initiatives dès 2008.

Avec la mise en œuvre de son plan d'action 2009, la Ville de Gaspé a enclenché officiellement un processus visant une meilleure intégration des personnes handicapées, où diverses interventions ont été réalisées à travers plusieurs secteurs : accessibilité, sécurité, emploi, loisirs et culture, communications, habitation, etc. Des interventions prioritaires ont été ciblées et il y a eu plusieurs efforts de sensibilisation réalisés ; il n'y a qu'à penser aux capsules radiophoniques presque continues, à l'organisation des Fêtes du 475^e qui prévoyait des places réservées aux personnes handicapées, aux interventions auprès du Ministère des Transports du Québec dans certains dossiers, etc.

D'autres actions concrètes ont également été réalisées, comme, par exemple, la mise en place de laissez-passer pour les personnes accompagnant des personnes handicapées lors de manifestations sportives ou culturelles, la poursuite de la participation financière de la municipalité dans le transport adapté, la réalisation d'un inventaire des édifices municipaux nécessitant adaptation, etc.

Bref, désormais, on pense les projets, les interventions et les activités en prenant en ligne de compte les besoins des personnes handicapées.

Avec l'arrivée du présent plan d'action, qui prend une nouvelle forme plus détaillée et complète que la précédente édition, la Ville de Gaspé se dote d'une vision à plus long terme, puisque le présent plan est triennal, s'étendant de 2010 à 2012. Ce faisant, la municipalité sera en meilleure mesure de planifier à moyen et long termes certaines interventions qui méritent un tel traitement.

Dans le but d'assurer un suivi régulier de ces démarches, le Comité de suivi déjà existant entend se réunir au moins trois fois par année, et l'une de ces réunions sera l'occasion de dresser un bilan annuel des actions réalisées, et de recentrer le tir sur des actions qui auront été devancées ou qui devront être reportées pour diverses considérations.

En adoptant un tel plan triennal, la Ville de Gaspé démontre sans équivoque son intérêt envers la meilleure intégration possible des personnes handicapées vivant sur son territoire, et il est de sa ferme intention de réaliser au maximum les actions prévues dans le cadre de ce plan d'action.

La Ville de Gaspé est heureuse de pouvoir contribuer au mieux-être de ses citoyens et citoyennes et de faire tout en son pouvoir, et selon ses capacités, d'améliorer l'intégration des personnes handicapées afin qu'elles puissent participer À PART ENTIÈRE à la vie sociale de notre municipalité.

C'est donc avec fierté que la Ville de Gaspé vous présente son plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour les années 2010, 2011 et 2012.

ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DANS LES LIEUX PUBLICS

OBSTACLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Des édifices municipaux sont difficilement accessibles aux personnes vivant une situation de handicap	Améliorer l'accessibilité aux édifices municipaux qui sont ouverts au public pour les personnes à mobilité réduite et en perte d'acuité visuelle	Dresser la liste des édifices municipaux ouverts au public	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	28 mai 2010 : 100 % atteint
		Évaluer l'état d'accessibilité de ces édifices	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	28 mai 2010 : 50 % atteint
		Prioriser les interventions	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Automne 2010	28 mai 2010 : 50 % atteint
		Débuter les travaux visant à améliorer l'accessibilité à ces édifices (rampes d'accès, etc.)	À déterminer (28 mai 2010)	Coordonnateur à la planification	Été 2011 et continu	28 mai 2010 : en cours
L'accessibilité à l'intérieur de certains édifices municipaux (réceptions, salles de bain, etc.) est difficile pour les personnes vivant avec un handicap	Améliorer l'accessibilité aux salles de bain, aux réceptions et à d'autres endroits clés à l'intérieur de certains édifices municipaux	Dresser la liste des édifices municipaux susceptibles d'être fréquentés par des personnes à mobilité réduite	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	28 mai 2010 : 100 % atteint
		Évaluer l'état d'accessibilité aux salles de bain, aux réceptions et à d'autres endroits clés de ces édifices	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	28 mai 2010 : à faire
		Prioriser les interventions	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Automne 2010	28 mai 2010 : à faire
		Débuter les travaux visant à améliorer l'accessibilité à ces endroits (comptoirs, portes, accès aux lavabos, accès aux salles de réunions, etc.)	À déterminer (28 mai 2010)	Coordonnateur à la planification	Été 2011 et continu	28 mai 2010 : à faire

La circulation en fauteuil roulant est difficile sur plusieurs trottoirs	Améliorer l'état de certains trottoirs (larges fissures, etc.)	Évaluer l'état de détérioration des trottoirs	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	28 mai 2010 : 25 % atteint
		Prioriser les interventions	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	28 mai 2010 : 25 % atteint
		Solliciter la participation du MTQ pour des travaux de réfection sur certains trottoirs	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Printemps 2010	28 mai 2010 : 100 % atteint
		Lors de la réfection d'une rue municipale, rénover ou améliorer l'état des trottoirs existants	À déterminer (28 mai 2010)	Directeur des Travaux publics	Continu	28 mai 2010 : en cours
		Corriger, au moins temporairement, les fissures des trottoirs les plus endommagés dans l'attente de réfections majeures	À déterminer (28 mai 2010)	Coordonnateur à la planification ET Coordonnateur aux opérations	Été 2010	28 mai 2010 : à faire
		Effectuer des travaux pour améliorer l'état des trottoirs plus problématiques	À déterminer (28 mai 2010)	Coordonnateur aux opérations	Printemps 2011 et continu	28 mai 2010 : à faire
Il peut être difficile de localiser, d'utiliser de façon sécuritaire, et d'accéder aux traverses piétonnières	Entretenir adéquatement les traverses piétonnières (peinture, etc.) et leur accessibilité	Poursuivre un entretien régulier de la peinture sur les traverses piétonnières des rues municipales	Inclus au budget régulier	Coordonnateur à la planification	Continu	28 mai 2010 : en cours
		S'assurer de la sensibilité du MTQ vis-à-vis l'entretien et l'aspect sécuritaire des traverses piétonnières se trouvant sur des rues provinciales	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Continu	28 mai 2010 : continu

		Lors de travaux sur les trottoirs municipaux, voir au surbaissement des trottoirs devant les traverses piétonnières	À déterminer (28 mai 2010)	Coordonnateur à la planification	Continu	28 mai 2010 : à faire
	Concevoir ou apporter les modifications appropriées aux traverses piétonnières pour les rendre plus sécuritaires	En collaboration avec divers partenaires, faire les représentations nécessaires auprès du MTQ afin de réaliser progressivement cet objectif sur les rues provinciales	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	2011 et continu	28 mai 2010 : à faire
		En collaboration avec divers partenaires, évaluer les mesures d'atténuation possible sur les rues municipales	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	2011	28 mai 2010 : à faire
		Suite à cette évaluation, réaliser progressivement cet objectif	À déterminer (28 mai 2010)	Directeur des Travaux publics	2011-2012	28 mai 2010 : à faire

TRANSPORT, SIGNALISATION ET STATIONNEMENTS

OBSTACLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Les espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap ne sont pas toujours respectés	S'assurer que les espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap soient respectés	Dresser l'inventaire des espaces de stationnement municipaux réservés	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	28 mai 2010 : 100% atteint
		Poursuivre un entretien adéquat et conforme de l'identification des stationnements réservés (affichage, peinture, et espacements conformes)	Prévu au budget régulier	Coordonnateur aux opérations	Continu	28 mai 2010 : continu
		En partenariat avec la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG), sensibiliser les commerçants au respect par leur clientèle des espaces de stationnement réservés	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Été 2010	28 mai 2010 : à faire
		En partenariat avec la CCTG, sensibiliser les commerçants quant à la conformité de l'identification des stationnements réservés (affichage, peinture et espacement conformes)	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Été 2010	28 mai 2010 : à faire
		Relancer les commerçants au niveau de leur intérêt à ce que le brigadier municipal surveille les espaces de stationnement réservés	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Été 2010	28 mai 2010 : à faire

		Effectuer des vérifications sur les espaces de stationnements municipaux réservés, ainsi que sur les espaces de stationnements des commerçants qui accepteront de participer à cette mesure, et émettre des billets de courtoisie auprès des récalcitrants	Temps / ressources humaines	Greffier et directeur des services juridiques	Été 2010 et continu	28 mai 2010 : à faire
Les déplacements sont souvent difficiles pour les personnes en situation de handicap	S'assurer du maintien de l'offre quant au transport adapté	Poursuivre le soutien financier au Transport adapté de la Côte-de-Gaspé	55 000 \$ en 2010 / progressif pour 2011 et 2012	Directeur des Services administratifs	Continu - Annuel	28 mai 2010 : continu
		Mettre en place un débarcadère dans le secteur de la rue de la Reine afin de faciliter l'embarquement et le débarquement des personnes handicapées utilisant le transport adapté	50 000 \$	Directeur de l'Urbanisme, Environnement et Aménagement du Territoire ET Directeur des Travaux publics	2011	28 mai 2010 : en cours

HABITATION

OBSTACLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Les édifices à logements ne sont souvent pas adaptés aux personnes handicapées	Hausser le nombre de logements adaptés sur le territoire de la Ville	Sensibiliser les promoteurs aux principes de l'accessibilité universelle lors de construction de nouveaux édifices ou lors d'une rénovation majeure	Temps / ressources humaines	Directeur de l'Urbanisme, Environnement et Aménagement du Territoire	Continu	28 mai 2010 : continu
		Avec la collaboration de partenaires, élaborer un prospectus ou un dépliant résumant les avantages, modalités et ressources relativement à l'accessibilité universelle	Temps / ressources humaines + 1000 \$	Coordonnateur municipal	2010	28 mai 2010 : à faire
		Être à l'affut des programmes gouvernementaux offrant des incitatifs à l'adaptation des logements en construction, en rénovation ou existants, et les promouvoir	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Continu	28 mai 2010 : continu

TRAVAIL ET EMPLOI

OBSTACLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Il peut être difficile pour une personne handicapée de s'intégrer et de se maintenir en emploi	Lors de l'embauche de nouveaux employés ou lors du maintien en poste d'employés existants, éviter toute forme de discrimination à l'égard des personnes handicapées	Sensibiliser les personnes responsables du recrutement ou interpellées dans le processus d'embauche à l'effet que la Ville de Gaspé ne fait aucune discrimination envers les personnes handicapées	Temps / ressources humaines	Conseillère en ressources humaines	Continu	28 mai 2010 : continu
	À chaque fois que cela est possible, favoriser l'embauche de personnes handicapées	Poursuivre les ententes dans le cadre des programmes d'employabilité avec le Service externe de main-d'œuvre (SEMO)	Temps / ressources humaines	Conseillère en ressources humaines	Continu	28 mai 2010 : continu
Lorsqu'un employé, déjà en fonction, devient handicapé, il y a tout un défi à surmonter pour demeurer en fonction	Faciliter le maintien en fonction des employés qui deviendraient en situation de handicap en cours d'emploi	Lorsqu'une telle situation se produit, dans la limite du raisonnable et du possible, offrir les adaptations nécessaires au poste de travail de l'employé, à la description de ses tâches et fonctions, ou une alternative à ses fonctions habituelles	Temps / ressources humaines	Conseillère en ressources humaines	Continu	28 mai 2010 : continu

LOISIRS ET CULTURE

OBSTACLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Les parcs et aires de jeux municipaux offrent peu ou pas d'infrastructures de loisirs adaptées aux personnes handicapées, jeunes ou adultes	Dans certains parcs et aires de jeux municipaux, offrir des infrastructures de loisirs adaptées aux personnes handicapées	En partenariat avec le Centre de Réadaptation de la Gaspésie, faire l'analyse des infrastructures existantes dans les parcs et aires de jeux municipaux pour faire l'inventaire des besoins d'adaptation (nouvelles infrastructures, modifications aux biens existants, etc.)	Temps / ressources humaines	Directeur des Loisirs et de la Culture, avec la collaboration du Coordonnateur à la planification	2010	28 mai 2010 : à faire
		Prioriser les interventions en fonction des travaux prévus et en fonction de la localisation des parcs et aires de jeux, le tout, en collaboration avec les partenaires du milieu	Temps / ressources humaines	Directeur des Loisirs et de la Culture, avec la collaboration du Coordonnateur à la planification	Printemps 2011	28 mai 2010 : à faire
		Suivant l'analyse et la priorisation précédentes, débiter les interventions	À déterminer	Directeur des Travaux publics	2011-2012	28 mai 2010 : à faire
Les enfants handicapés n'ont pas aussi facilement accès que les autres aux services de terrains de jeux en période estivale	Aider les organismes offrant le service de camps de jour (terrains de jeux) en période estivale à faciliter l'accès à ce service pour les enfants handicapés	Poursuivre les efforts de sensibilisation à cet effet	Temps / ressources humaines	Directeur des Loisirs et de la Culture	2010 et continu	28 mai 2010 : continu
		Offrir un soutien financier aux organismes de camps de jour (terrains de jeux), dans leur budget de fonctionnement et suivant certains paramètres, pour atteindre cet objectif	3 000 \$ pour 2010 / à déterminer pour 2011-2012	Directeur des Loisirs et de la Culture	Printemps 2010	28 mai 2010 : 100% atteint

Les personnes handicapées ne jouissent pas toujours d'un accès facile à certaines infrastructures ou activités de la Ville	Tenter d'améliorer cette accessibilité aux activités et infrastructures de la Ville	En partenariat avec le Centre de Réadaptation de la Gaspésie (CR), évaluer les besoins quant à l'implantation d'équipements ou quant à l'adaptation des infrastructures municipales visant l'atteinte de cet objectif, notamment pour des sites comme la piste cyclable, la plage de Haldimand ou le centre de ski du Mont Béchervaise	Temps / ressources humaines	Directeur des Loisirs et de la Culture	2010	28 mai 2010 : en cours
		Suivant cette évaluation, prioriser les interventions, le cas échéant	Temps / ressources humaines	Directeur des Loisirs et de la Culture	2010-2011	28 mai 2010 : à faire
		Suivant cette identification et cette priorisation, débiter les actions visant à combler les besoins identifiés, le cas échéant	Indéterminé	Directeur des Loisirs et de la Culture	2011-2012	28 mai 2010 : à faire
Les personnes handicapées ont souvent besoin d'être accompagnées à des manifestations culturelles comme des spectacles, occasionnant automatiquement l'achat de deux billets au lieu d'un	Éliminer les coûts additionnels que cet obstacle présente pour les personnes handicapées	Continuer d'offrir un laissez-passer gratuit à l'accompagnateur d'une personne handicapée qui va à un événement dans les arénas municipaux	À déterminer	Directeur des Loisirs et de la Culture	Continu	28 mai 2010 : continu

		Évaluer la possibilité d'élargir l'application de ce laissez-passer aux autres équipements et infrastructures sportives et culturelles de la municipalité, pour divers types d'événements	À déterminer	Directeur des Loisirs et de la Culture	2010-2011	28 mai 2010 : à faire
Il peut être difficile pour les personnes handicapées d'avoir un bon emplacement, adapté à leurs besoins, lors d'une manifestation culturelle ou sportive	Faciliter aux personnes handicapées l'accès à des emplacements appropriés à leur condition, où ils peuvent voir convenablement les manifestations culturelles et sportives et y avoir un accès acceptable	Poursuivre la sensibilisation des promoteurs de telles manifestations afin d'offrir et de faire respecter les emplacements adéquats réservés aux personnes handicapées dans les salles de spectacles, les arénas, les parcs extérieurs, etc. et que ces emplacements soient facilement accessibles	Temps / ressources humaines	Directeur des Loisirs et de la Culture	Continu	28 mai 2010 : continu
		Lorsque la Ville agit comme promoteur d'un tel événement, prévoir systématiquement ce type d'emplacement	À déterminer	Directeur des Loisirs et de la Culture	Continu	28 mai 2010 : continu

SENSIBILISATION, COMMUNICATIONS ET PARTENARIATS

OBSTACLES	OBJECTIFS	ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
La population n'est pas suffisamment consciente de la réalité quotidienne avec laquelle doivent composer les personnes handicapées	Sensibiliser la population à cette réalité	Poursuivre la diffusion régulière de capsules radiophoniques sur les ondes de Radio-Gaspésie, visant cet objectif	Temps / ressources humaines + Radio - inclus au contrat régulier	Coordonnateur municipal	Continu	28 mai 2010 : continu
		Prévoir des capsules de sensibilisation de façon sporadique dans le magazine municipal Info-Gaspé	Temps / ressources humaines + Publication – budget régulier	Coordonnateur municipal	Continu	28 mai 2010 : continu
		En partenariat avec l'Association des Personnes handicapées Val-Rosiers et l'Association de Défense des Droits des Personnes handicapées de Gaspé, établir avec Télé-Gaspé une entente de production et de diffusion de capsules de sensibilisation sur les ondes de cette dernière	Temps / ressources humaines + publication à déterminer	Coordonnateur municipal	2010	28 mai 2010 : à faire
Les commerçants ne sont pas suffisamment conscients de la réalité avec laquelle doivent composer les personnes handicapées lorsqu'elles font leur magasinage	Sensibiliser les commerçants à cette réalité	Mettre en place un partenariat avec la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG) afin d'établir une campagne de sensibilisation à cet effet	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	2010	28 mai 2010 : à faire

		En partenariat avec l'OPHQ et la CCTG, élaborer un prospectus ou un dépliant démontrant les retombées positives de l'accessibilité universelle pour leurs établissements et l'intégrer à la campagne de sensibilisation proposée	À déterminer	Coordonnateur municipal	2010	28 mai 2010 : à faire
Il y a certaines lacunes au niveau des communications entre la Ville et ses partenaires, quant à la promotion des actions réalisées ou à réaliser pour le bien des personnes handicapées	Améliorer les communications à cet effet	Lorsque des actions sont posées par la Ville, en informer par courriel les principaux partenaires	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Continu	28 mai 2010 : continu
		Lorsque la Ville désire connaître les besoins des personnes handicapées relativement à des interventions projetées, s'en informer auprès des partenaires	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Continu	28 mai 2010 : continu
Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées doit être connu, de même que les actions réalisées par la Ville	Rendre le plan d'action le plus facile d'accès possible au public, et diffuser les actions entreprises par la Ville à l'égard des personnes handicapées	Sur le site Web de la Ville, implanter une section destinée aux personnes handicapées et contenant minimalement le présent plan d'action	Temps / ressources humaines Site Web – budget régulier	Coordonnateur municipal	Été 2010	28 mai 2010 : à faire
		Lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, augmenter l'emphase sur la sensibilisation et informer la population de façon prééminente des actions réalisées par la Ville	Temps / ressources humaines Diffusion – budget régulier	Coordonnateur municipal	Juin 2010 Juin 2011 Juin 2012	28 mai 2010 : à faire

Le plan d'action pourrait sombrer dans l'oubli	Maintenir en place le Comité de suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Réunir le Comité de suivi trois à quatre fois par année afin de partager de l'information et faire le suivi des actions réalisées, en cours ou à venir	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Continu	28 mai 2010 : continu
		Annuellement, réunir le Comité pour tenir un bilan annuel des actions contenues au plan triennal et rajuster le tir lorsque des situations le nécessitent	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Hiver 2011 Hiver 2012 Hiver 2013	28 mai 2010 : continu

ADOPTION DU PLAN D'ACTION

Lors de sa séance régulière du 7 juin 2009, le Conseil municipal est fier d'adopter et de mettre en vigueur le présent Plan d'action dans le cadre de la Semaine québécoise personnes handicapées.

Présentant ses actions sur une période de trois ans, la Ville de Gaspé entend agir pour le bien-être des personnes en situation de handicap, de façon progressive et en ayant toujours à l'esprit les besoins de ces personnes.

C'est ainsi que, de par la résolution 10-06-28, le Conseil municipal adopte le présent Plan d'action et le met dès lors en application jusqu'à la fin de l'an 2012.

PUBLICATION ET DIFFUSION

Il est certes intéressant et fort opportun de posséder cet outil, mais encore faut-il qu'il soit connu. En ce sens, des efforts de publication seront déployés.

D'abord, un communiqué de presse annoncera l'adoption de ce Plan d'action. La diffusion d'une capsule radiophonique sera également prévue pour informer la population de ce choix fait par le Conseil municipal.

Ensuite, le Plan d'action sera diffusé sur le site Web de la Ville de Gaspé, dans une section spécialement conçue à cet effet.

Finalement, le magazine Info-Gaspé annoncera cette adoption et invitera la population à consulter le Plan d'action sur le site Web de la municipalité.

CONCLUSION

Bien que certaines actions aient déjà été mises en œuvre dès l'année 2008 au sein de la Ville de Gaspé, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir afin d'intégrer pleinement les personnes handicapées à la société.

Le Plan d'action 2010-2012 vise à continuer d'améliorer le sort des personnes handicapées de tout le territoire de la ville de Gaspé.

Afin que le Plan ne soit pas mis en veilleuse, un Comité de suivi est déjà en place et prévoit se réunir 3 ou 4 fois par année pour, d'une part, s'enquérir de l'avancement des actions prévues, et d'autre part, pour réaligner le tir sur des actions qui auront été devancées ou qui devront être reportées.

La Ville de Gaspé souhaite d'ailleurs la participation continue des membres externes siégeant sur ce Comité de suivi, car leur expertise est vraiment appréciée :

- l'Association de Défense des Droits des Personnes handicapées de Gaspé (ADDPHG) ;
- l'Association des Personnes handicapées Val-Rosiers (APHVR) ;
- le Centre de Réadaptation de la Gaspésie (CR) ;
- la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG) ; et
- l'Office des Personnes handicapées du Québec (OPHQ).

La Ville de Gaspé remercie également ses employés qui collaboreront au succès et à la réussite de ce Plan d'action triennal et qui vise à ce que les personnes handicapées de Gaspé vivent de plus en plus À PART ENTIÈRE !